

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-EUGENE DU 10 AVRIL 2017

<p><u>Convocation</u> : 08/11/2016 <u>Affichage</u> : 24/11/2016 <u>Nombre de membres</u> : En exercice : 10 Présents ou représentés : 9 Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix-sept et le dix avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVIGNAUD, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Xavier DUVIGNAUD, Noël RAUX, Eliane RAUX, Alain DE BELLIS, Christophe BRIET, Patrick DESCHAMPS, Chantal SAURA, Joëlle TILLET, Nathalie ZWAENEPOEL.</p> <p><u>Excusé</u> : Benjamin PERRODIN.</p>
---	---

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire a :

-approuvé le compte-rendu de la séance du 06 mars 2017,

-voté le budget primitif principal, équilibré en recettes et en dépenses à : 200 869 euros pour la section de fonctionnement et à 46 940 euros pour la section d'investissement dont 7 900 pour remboursement du capital des emprunts, 21 000 euros pour travaux divers sur bâtiments (Salle polyvalente : remplacement du châssis vitré du haut, accessibilité des toilettes) et espaces publics.

-voté le budget annexe du restaurant, équilibré en recettes et en dépenses à 17 668 euros pour la section de fonctionnement et à 18393 euros pour la section d'investissement dont 10 040 euros pour remboursement du capital des emprunts, 6853 euros pour travaux : une subvention du fonds de soutien aux investissements est demandée pour rénovation thermique : installation d'un volet roulant dans la salle de restaurant et modification de l'installation de chauffage .

-a décidé de maintenir les taux d'imposition 2016 comme suit :

TAXE D'HABITATION : 6.03 %

TAXE FONCIERE BÂTI : 8.66 %

TAXE FONCIERE NON-BATI : 43.60 %.

-examiné les différents devis pour les travaux de voirie 2017, et décidé de faire réaliser les travaux de la couche de finition sur les routes du Crot-Monial et du Bas de Veyle. Une subvention sera demandée au département dans le cadre de l'appel à projets 2017.

-décidé de demander une dérogation et une modification de l'Agenda d'Accessibilité pour le remplacement de la porte de l'église, en raison du coût trop important par rapport à la fréquence d'utilisation,

-décidé de demander à la DDT de reporter le programme 2017 de l'ADAP (accessibilité des toilettes de la salle des fêtes) et de le regrouper avec le programme 2018, (mise en accessibilité de la mairie) pour permettre d'obtenir plus de subventions.

-décidé de fixer le prix des concessions de cimetière à 200 euros (cinquantenaires), et de demander un devis pour relevage de concessions abandonnées ou rétrocédées,

-décidé de modifier la délibération de calcul de l'indemnité des élus en faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, sans plus de précision, et afin que la réactualisation au 1^{er} janvier soit prise en compte sans avoir à délibérer chaque année.

-pris connaissance et approuvé la signature du contrat d'emploi saisonnier avec le jeune Romain PELLETIER à compter du 1^{er} avril.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Xavier DUVIGNAUD